



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 70

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 14
- votants 16
- absents 3
- absents excusés 2

**Du vendredi 11 septembre 2020**

L'an deux mille vingt le 11 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Abrogation de la délibération n°2019/131 du 03 décembre 2019 - Mise à disposition d'un logement rue Terrail Lemoine à Bourbonne les Bains et reprise d'une nouvelle délibération : Fixation d'un tarif pour la location d'un logement rue Terrail Lemoine à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Patrick BREYER à André NOIROT et Olivier LADRANGE à Elie PERRIOT

Étaient absents excusés : Patrick BREYER, Olivier LADRANGE

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Georgette JOB

Était absente en raison de l'intérêt personnel à l'affaire : Delphine ANDRÉ

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/09/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 septembre 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** la notice n°7305-NOT-SD du Ministère de l'Economie et des Finances,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'abroger la délibération n°2019/131 du 03 Décembre 2019 par laquelle la Commune de Bourbonne les Bains mettait à disposition à titre gracieux d'un logement rue Terrail Lemoine à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

La location ne se fera plus sous forme de mise à disposition mais sera conclue par un bail entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires de la Région de Bourbonne les Bains, dont l'un des objets sociaux est la mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle.

Etant donné son but à caractère social permettant à tous les étudiants médicaux et paramédicaux venant en stage à Bourbonne les Bains de disposer d'un logement, la location se fera à moindre coût.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le 16/09/2020

ID : 052-215200403-20200911-2020\_70-DE



Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, propose donc à l'assemblée de fixer à 150.00 € mensuel le loyer chargé du logement de type F 3 vide – sis rue Terrail Lemoine situé côté gauche en entrant dans l'immeuble et destiné à accueillir les étudiants médicaux et paramédicaux.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Madame Delphine ANDRÉ) :

- Décide de fixer à 150.00 € mensuel le loyer chargé du logement de type F 3 vide – sis rue Terrail Lemoine situé côté gauche en entrant dans l'immeuble et destiné à accueillir les étudiants médicaux et paramédicaux.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2020

Le Maire



M. André NOIROT